

## **LISTE DES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER**

- x Les statuts régulièrement déclarés (actualisés) de l'association ;
- x La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du conseil, du bureau ...)
- x Copie de la publication au journal officiel des statuts ;
- x Avis de situation au répertoire SIRENE ;
- x Un RIB (dont l'adresse correspond à celle du SIRET) ;
- x Les comptes approuvés du dernier exercice clos  
OU  
le dernier rapport du commissaire aux comptes, notamment pour les associations ayant reçu annuellement plus de 153 000 € d'aides publiques ;
- x Le rapport d'activité approuvé le plus récent ;
- x Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal, un pouvoir donné par ce dernier au signataire du projet ;